

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »
REUNION DU 29/08/2023
DECISION N° 20230829_B_074

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS,

Étaient excusées représentées : Nathalie JOLIVET : Pouvoir
à Claude VIAL, Christine BONNEFOY : Pouvoir à Frédéric
GIRODET

Étaient excusés : Patrick Bruno MARCON, Martine GINET

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du
11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire
au Bureau et au Président,

Commission : Développement Economique :
**Objet : Pépinière d'entreprises du Viaduc à Pont Salomon : Renouvellement de la
convention précaire d'occupation (bail) à passer avec l'entreprise TECHNICAR**

Le Bureau,

N° 20230829_B_074

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

- Approuve le renouvellement de la convention précaire d'occupation
(bail) à la pépinière du Viaduc à Pont Salomon à passer avec l'entreprise
TECHNICAR, dont le siège est 41 rue du Velay à Pont Salomon (43330),
aux conditions suivantes :
 - Module : G de 123 m²
 - Durée : 35 mois
 - Loyer mensuel chargé : 470,43 € HT (dont 57,42 € de charges
mensuelles)
 - Prise d'effet : 1^{er} octobre 2023 au 31 août 2026 inclus
(Loyer et charges révisables chaque année selon l'indice ILC du 3^{ème}
trimestre de l'exercice précédent).
- et autorise Monsieur le Président à le signer.

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 29 août 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20230829-20230829_B_074B-AU
Reçu le 18/09/2023